

Compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi trois juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le vingt-neuf mai deux mille vingt, se sont réunis en session publique restreinte dans la salle des fêtes de Riverie, sise Le Château sous la présidence de Madame Isabelle BROUILLET, Maire de RIVERIE.

Etaient présents : Mme Isabelle BROUILLET, Mr Olivier LANORE, Mme Roseline Sylvia SPAGNOLO, M. Vincent GUGLIELMI, Mr Stéphane VARGAS, Mme Maryline RIVOLLIER, M. Eric MAISONNEUVE, M. Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL, Mme Claire BASSET-BELLEINGUER, M. Bruno FEUILLOY, M. Jacques DANGER.

Secrétaire de séance : Mr Eric MAISONNEUVE.

L'affichage de la convocation à cette séance du Conseil Municipal a été fait le vingt-neuf mai deux mille vingt et l'affichage du compte-rendu de séance a été fait le mercredi dix juin deux mille vingt, sur les panneaux municipaux.

Ouverture de la séance à 20 h 00

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal d'installation du 25 mai 2020

Vote à main levée, approbation à l'unanimité.

Délibération n°2020-17 : Fixation du nombre des membres et désignation des membres élus au Centre Communal d'Action sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-4 et suivants et R 123-1 ° R123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,
A la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le nombre des membres élus et de procéder au vote des membres. Elle précise que le C.C.A.S. est composé d'autant de membres élus que de membres nommés.
Le Maire est président de droit.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à quatre le nombre des membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- Désigne M. Olivier LANORE, Mme Sylvia SPAGNOLO, M. Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL, Mme Claire BASSET-BELLEINGUER, membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Elus à l'unanimité, 11 voix pour.

Délibération n°2020-18 : Désignation des délégués au Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Le Maire informe l'assemblée des compétences du Syndicat pour la station d'épuration de Givors (S.Y.S.E.G.) et le renouvellement des élus.

Elle rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2005-46 du 19 décembre 2005 par laquelle la Commune a transféré la compétence « Assainissement non collectif » (A.N.C.) au S.Y.S.E.G.

Elle rappelle la délibération n°2017-34 du 3 juillet 2017 relative à l'adhésion de la commune aux compétences « assainissement collectif et eaux pluviales » du SYSEG à compter du 1^{er} janvier 2018,

A la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire, un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- M. Vincent GUGLIELMI délégué titulaire ;
- Mme Claire BASSET-BELLEINGUER déléguée suppléante.

Elus à l'unanimité, 11 voix pour.

Délibération n°2020-19 : Désignation des délégués au SIEMLY (Syndicat mixte intercommunal des eaux du Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-48 du 23 octobre 2017 relative à la désignation des délégués communaux au SIEMLY à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner, à scrutin secret, deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au SIEMLY pendant toute la durée du mandat 2020-2026.

Assesseurs : Pierre-Emmanuel GERMANIN-THILL et Bruno FEUILLOY.

Premier tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

A obtenu :

⇒ Mr Eric MAISONNEUSE..... 11 voix.

A été désigné : Mr Eric MAISONNEUSE, délégué titulaire pour le Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Premier tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

A obtenu :

⇒ Mme Maryline RIVOLLIER..... 11 voix.

A été désignée : Mme Maryline RIVOLLIER, déléguée titulaire pour le Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Premier tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

A obtenu :

⇒ M. Stéphane VARGAS..... 11 voix.

A été désigné : M. Stéphane VARGAS, délégué suppléant pour le Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Délibération n°2020-20 : Désignation des délégués au Syndicat Gier Rhodanien (SIGR)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Olivier LANORE, délégué titulaire au précédent mandat informe l'assemblée des compétences du Syndicat Gier Rhodanien.

A la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du Syndicat Gier Rhodanien.

Candidatures :

- Mr Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL
- Mr Olivier LANORE

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par onze voix pour, de désigner :

- Mr Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL, délégué titulaire ;
- Mr Olivier LANORE, délégué suppléant.

Délibération N°2020-21 : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée des compétences du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER).

A la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire, un délégué titulaire et un délégué suppléant du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER).

Candidatures :

- Roseline Sylvia SPAGNOLO
- Bruno FEUILLOY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par onze voix pour, de désigner :

- Mme Roseline Sylvia SPAGNOLO, déléguée titulaire ;
- Mr Bruno FEUILLOY, délégué suppléant.

Délibération n°2020-22 : Désignation des délégués au CNAS, Comité national d'action sociale

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est un organisme paritaire et pluraliste qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles. Juridiquement, il emprunte le statut d'association de loi de juillet 1901 ; à cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, prêts sociaux, secours exceptionnel, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, chèques-disque et lire, plan épargne chèques-vacances, coupons sports ancv....) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Certaines prestations sont soumises à quotient familial.

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, en qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire, impose désormais, à toutes les collectivités territoriales et à leurs établissements publics, de mettre en oeuvre, au bénéfice de leurs agents, des prestations de cette nature. Lors de l'adhésion au CNAS, et à chaque renouvellement du Conseil municipal, la commune désigne deux délégués (1 élu et 1 agent) pour représenter la collectivité et les agents

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué parmi les élus et un délégué parmi les agents appelés à assurer le relais entre le personnel bénéficiaire et le CNAS,

Candidatures :

- Mme Isabelle BROUILLET (représentant élu)
- Mme Myriam CHAMOIS-PEILLON (représentant du personnel)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par onze voix pour :

- **DESIGNE** Madame Isabelle BROUILLET, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS ;
- **DESIGNE** Madame Myriam CHAMOIS-PEILLON, en qualité de délégué agent du CNAS ;
- **DIT** que ces désignations sont valables pendant toute la durée du mandat, soit pour une durée de six ans.

Délibération n°2020-23 : Désignation des délégués à la SPL enfance en Pays Mornant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29,

Madame le Maire, Rapporteur, expose que compte tenu des échéances électorales intervenues fin mars, il convient de renouveler le mandat des représentants dans la **SPL EPM**, et dans laquelle la Commune de RIVERIE possède cinq actions.

La SPL Enfance en Pays Mornantais a pour objet la gestion et l'animation des actions éducatives et de loisirs en faveur des enfants et des familles sur le territoire de ses membres, en l'occurrence le Pays Mornantais. L'activité principale de la SPL est la mise en œuvre des accueils de loisirs et espaces jeunes intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par onze voix pour :

a) Désigne M. Olivier LANORE comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

b) Désigne Mme Maryline RIVOLLIER comme mandataire pour représenter la commune de RIVERIE à l'assemblée spéciale et au conseil d'administration.

Délibération n°2020-24 : Désignation d'un référent et de son suppléant aux Petites Cités de Caractère®

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal, Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner un référent titulaire et un suppléant aux Petites Cités de caractère®.

Ces deux délégués seront les contacts privilégiés de l'association régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par onze voix pour :

- Désigne M. Olivier LANORE en qualité de référent titulaire aux Petites Cités de caractère® ;
- Désigne Mme Roseline Sylvia SPAGNOLO comme déléguée suppléante aux Petites Cités de Caractère® ;
- Dit que ces désignations sont valables pendant toute la durée du mandat, soit pour une durée de six ans.

Délibération n°2020-25 : des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Vu le Code Général des Collectivités Territorial et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres titulaires et suppléant de la commission d'appel d'offres,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour constituer la Commission d'Appel d'Offres qui sera élue pour toute la durée de la mandature. Le Maire est président de droit de cette commission.

L'élection des membres de cette commission se déroule au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L 2121-21 du CGCT) dans la mesure où aucune disposition du Code des Marchés Publics (CMP) ne s'y

oppose. Selon le mode de scrutin retenu, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 22, III, al. 1^{er} du CMP).

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mr Eric MAISONNEUVE
- Mr Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL
- Mme Claire BASSET-BELLEINGUER

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mr Bruno FEUILLOY
- Mme Maryline RIVOLLIER
- Mr Vincent GUGLIELMI.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a proclamé élus au premier tour de scrutin à bulletin secret, les membres de la Commission d'appel d'offres, comme suit :

DELEGUES TITULAIRES :

- Mr Eric MAISONNEUVE (onze voix)
- Mr Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL (onze voix)
- Mme Claire BASSET-BELLEINGUER (onze voix)

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Mr Bruno FEUILLOY (onze voix)
- Mme Maryline RIVOLLIER (onze voix)
- Mr Vincent GUGLIELMI (onze voix).

Questions diverses :

- Information de la COPAMO pour une aide financière à la mobilité pour les personnes en insertion professionnelle (maison France Services à Mornant).
- Information sur une proposition d'achat de guide de l'élu local « Votre Commune ». Personne ne juge nécessaire de commander ce guide.
- Le 4^{ème} Rallye de Charbonnière Classic a été reporté en raison du COVID 19. Il se déroulera le 3 octobre 2020.
- Madame le Maire donne lecture de la lettre du Président de la Région AURA pour informer qu'à la faveur de la journée des droits de la femme, il a présenté un projet ambitieux. Il invite les communes à présenter des dossiers à un appel à projet.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,
Isabelle BROUILLET